



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

<b>AU :</b>	Conseil d'administration
<b>RÉUNION :</b>	29 janvier 2013
<b>DE :</b>	Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires réglementaires, Services technologiques aux médias et Affaires réglementaires
<b>OBJET :</b>	Fournir aux membres du Conseil un aperçu des faits saillants du 12e rapport annuel de CBC/Radio-Canada au CRTC.
<b>DATE:</b>	11 janvier 2013

## POINTS SAILLANTS

Il s'agit du douzième rapport annuel que présente CBC/Radio-Canada au CRTC, et nous sommes très heureux d'affirmer que, d'après nos résultats pour 2011-2012, nous avons de nouveau présenté un excellent rapport au CRTC.

CBC/Radio-Canada est tenue de présenter chaque année au CRTC un rapport traitant des services suivants :

- Réseaux et stations de CBC Television
- Réseaux et stations de la Télévision de Radio-Canada
- Réseaux de la Radio anglaise et de la Radio française
- CBC News Network et le Réseau de l'information (RDI)

Ce rapport présente un résumé des résultats obtenus par CBC/Radio-Canada en réponse aux exigences fixées par le CRTC dans ses dernières décisions de renouvellement des licences. Cette information est présentée chaque année au CRTC à la fin du mois de novembre.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

## 1. Contexte

Conformément aux exigences des décisions de renouvellement de licences du 6 janvier 2000 (décisions CRTC 2000-1, 2000-2 et 2000-3), CBC/Radio-Canada est tenue de présenter un rapport annuel au CRTC sur ses principales activités. Les services suivants de CBC/Radio-Canada sont assujettis à cette exigence :

- Réseau et stations de CBC Television;
- Réseau et stations de la Télévision de Radio-Canada;
- Réseaux de la Radio anglaise et de la Radio française;
- CBC News Network et le Réseau de l'information (RDI).

Le Conseil a accordé des licences complètes de sept ans à ces services et a imposé un certain nombre de conditions de licence, d'exigences et d'attentes. Les licences ont été renouvelées administrativement, jusqu'au 31 août 2013, sous réserve des conditions en vigueur dans les licences actuelles.

Nous présentons dans les pages qui suivent un aperçu décrivant sommairement où en sont les services de CBC/Radio-Canada par rapport aux exigences qui avaient été fixées dans les décisions de renouvellement du CRTC. Les obligations imposées par les conditions de licence sont les exigences réglementaires les plus importantes, et leur modification nécessiterait l'approbation du CRTC.

Il s'agit du douzième rapport annuel que présente CBC/Radio-Canada au CRTC, et nous sommes très heureux d'affirmer que, d'après nos résultats pour 2011-2012, nous avons de nouveau présenté un excellent rapport au CRTC.

## 2. Faits saillants

- **La Radio anglaise** a respecté ou dépassé toutes ses conditions de licence et a satisfait aux principales exigences et attentes énoncées dans les décisions de renouvellement. La seule exception étant que Radio One n'a pas respecté l'exigence de diffuser 50 % de sélections musicales canadiennes de catégorie 2 pendant une période distincte d'une semaine.
- **La Radio française** a respecté ou dépassé toutes ses conditions de licence et a entièrement satisfait aux exigences et aux attentes énoncées dans les décisions de renouvellement.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

- **CBC Television** s'est conformée à ses conditions de licence et a dépassé un grand nombre des exigences et des attentes énoncées dans les décisions de renouvellement.
- **La Télévision de Radio-Canada** affiche un rendement exemplaire dans presque tous les secteurs. Cette année encore, le service a démontré qu'il s'était conformé aux exigences et aux attentes du Conseil dans divers secteurs importants et que, dans bien des cas, il les avait même considérablement dépassés. Comme les années précédentes, le service n'a pas été en mesure de se conformer à la condition de licence relative à la programmation de musique, de danse et de variétés.
- Le service de télévision spécialisée **Réseau de l'information (RDI)** s'est conformé à ses conditions de licence et a entièrement satisfait aux exigences et aux attentes énoncées dans les décisions de renouvellement. Comme pour les années de radiodiffusion 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, la grille des émissions reflète les changements qui ont entraîné la modification de la stratégie de programmation en ce qui concerne les émissions régionales. Ainsi, nous respectons la condition de licence qui exige 1/3 de contenu régional dans la grille, mais d'une manière différente de ce que présentait le CRTC.
- Le service de télévision spécialisé **CBC News Network** s'est pleinement conformé à pratiquement toutes ses conditions de licence ainsi qu'aux exigences et aux attentes connexes. La seule exception réside dans le fait que CBC News Network a, par inadvertance et à plusieurs reprises, dépassé la limite de 12 minutes de messages publicitaires par heure qui lui est imposée. Des mesures correctives ont été prises pour éviter que ces erreurs ne se reproduisent à l'avenir.

### 3. Sommaire de notre rendement pour 2011-2012

#### a. **Services de radio**

##### Radio anglaise

La Radio anglaise a respecté toutes ses conditions de licence.

Cette année encore, la Radio anglaise a respecté ses conditions de licence concernant le contenu canadien pour la musique de catégorie 2 et la musique de catégorie 3, tant pour CBC Radio One que pour CBC Radio 2, à une seule exception. Pendant la semaine



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

du 15 au 21 janvier 2012, Radio One n'est pas parvenue à diffuser 50 % de sélections musicales canadiennes de catégorie 2 (elle en a seulement diffusé 42 %) du fait d'une rare coïncidence au cours de laquelle deux émissions ont choisi chacune des thèmes qui impliquaient la diffusion d'un nombre inhabituel de pièces non canadiennes. Nous avons mis en place des procédures à l'interne pour nous assurer que cette situation ne se reproduira pas.

La décision de renouvellement du CRTC exigeait également que la Société fasse rapport sur les progrès réalisés dans l'élargissement de son service CBC Radio 2 à 50 % des populations anglophones de chaque province dans un délai de deux ans, et à 75 % de l'ensemble de la population canadienne de langue anglaise dans ce même délai de deux ans. Cette condition a été réalisée dans la deuxième année de la période de renouvellement de la licence.

Aujourd'hui, les niveaux de rayonnement de CBC Radio 2 sont inférieurs à 75 % dans une seule province – la Saskatchewan. CBC Radio 2 atteint actuellement 71 % de la population anglophone de la Saskatchewan. Il n'existe pour le moment pas de plan concernant la mise en service d'émetteurs additionnels dans cette province avant la fin de la période de licence.

## **Radio française**

La Radio française a respecté ou même dépassé toutes ses conditions de licence pour ce qui est du contenu canadien et de la musique vocale de langue française.

En fait, chaque mois pendant toute l'année de radiodiffusion, la Première Chaîne a dépassé la condition de licence voulant qu'elle diffuse 50 % de musique de catégorie 2 et a fourni en moyenne 59 % de contenu canadien chaque mois. Le contenu canadien de la musique de catégorie 3 diffusée à la Première Chaîne a presque atteint en moyenne 34 % au cours de l'année de radiodiffusion, excédant ainsi les 20 % exigés par mois.

Sur Espace musique, la musique de catégorie 2 a constitué pour près de 57 % de toute l'année de radiodiffusion (dépassant ainsi la condition de licence de 50 % de musique de catégorie 2 par mois) et la musique de catégorie 3 a représenté en moyenne 27 % de la musique diffusée pendant 12 mois, dépassant aussi le quota mensuel de 20 %.

Le contenu vocal de langue française a été en moyenne de 95 % pour les 12 mois à Espace musique et de 93 % pour les 12 mois à la Première Chaîne, dont le seuil est fixé à 85 %.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

La décision de renouvellement du CRTC demandait également que la Société fasse rapport sur ses progrès pour ce qui est d'étendre le service d'Espace musique à 50 % de la population francophone de chaque province, et à 75 % de la population francophone au Nouveau-Brunswick et en Ontario.

Pour ce qui est du rayonnement, depuis la décision de renouvellement, la Radio française s'est engagée dans un important plan d'accélération pour s'assurer que les Canadiens dans toutes les provinces reçoivent Espace musique. Les dix capitales provinciales ont maintenant accès au service d'Espace musique, et le rayonnement est maintenant de plus de 92 % des Canadiens dont la langue maternelle est le français.

Aujourd'hui, deux provinces seulement – la Saskatchewan et Terre-Neuve – ont un rayonnement inférieur à la cible de 50 % établie pour Espace musique. Il s'élève actuellement à plus de 45 % pour les francophones de la Saskatchewan, et à plus de 32 % pour ceux de Terre-Neuve. Il n'existe pour le moment pas de plan concernant la mise en service d'émetteurs additionnels dans ces provinces avant la fin de la période de licence.

Pour ce qui est de la cible de 75 % fixée pour le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, elle a été atteinte au Nouveau-Brunswick, mais pas en Ontario, où le rayonnement s'élève actuellement à 66 %. Il n'existe pour le moment pas de plan concernant la mise en service d'émetteurs additionnels en Ontario avant la fin de la période de licence.

Malgré le fait que les cibles de 50 % pour la Saskatchewan et Terre-Neuve, et de 75 % pour l'Ontario, n'ont pas été atteintes, il faut toutefois préciser que, si on basait le calcul sur les personnes parlant le français plutôt que sur les personnes de langue maternelle française, les pourcentages seraient beaucoup plus élevés : les pourcentages de 50 % pour Terre-Neuve et la Saskatchewan seraient largement dépassés dans ces deux provinces et le pourcentage de 75 % en Ontario serait presque atteint.

## **b. Services de télévision de CBC/Radio-Canada**

Nos deux services de télévision ont respecté ou même dépassé presque toutes les exigences fixées pour eux par le CRTC dans ses décisions de renouvellement. Quelques-unes des nombreuses réalisations importantes de la Télévision anglaise et de la Télévision française pour la dernière année de radiodiffusion sont décrites ci-dessous.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

## CBC Television

Voici des réalisations dignes de mention pour l'année de radiodiffusion 2011-2012 :

- Le niveau de contenu canadien était de 85 % sur l'ensemble de la journée de radiodiffusion et de près de 81 % en période de grande écoute (19 h à 23 h).
- La programmation de dramatiques représentait en moyenne 7 heures par semaine en période de grande écoute, ce qui constitue une amélioration par rapport à notre engagement de diffuser 5,5 heures de dramatiques par semaine.
- CBC Television a de nouveau respecté la condition de licence qui stipulait qu'elle devait diffuser au moins 6 heures par semaine d'émissions régionales prioritaires aux heures de grande écoute (19 h à 23 h).
- CBC Television a offert en moyenne 31,4 heures par semaine de programmation pour enfants, sans aucune publicité, dont la quasi-totalité est canadienne, alors que le CRTC avait fixé le seuil à 15 heures par semaine.
- La production indépendante canadienne aux heures de grande écoute représente 76 % de notre programmation autre que de nouvelles, d'actualités et de sports. Cette année, 81 % des productions régionales proviennent de producteurs indépendants (heures de grande écoute et ensemble de la journée).
- CBC Television a diffusé 288 heures de programmation originale en vidéodescription. Au total, CBC Television a diffusé 2 170 heures de programmation en vidéodescription, la plus grande partie de cette programmation étant constituée d'émissions canadiennes.
- La totalité de la grille de CBC Television est présentée avec sous-titrage codé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Cela inclut aussi les manchettes, les pauses-indicatif et l'autopublicité produite par CBC.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

## La Télévision de Radio-Canada

Voici des réalisations dignes de mention pour l'année de radiodiffusion 2011-2012 :

- Le niveau de contenu canadien était de 86 % sur l'ensemble de la journée, mais de 93 % aux heures de grande écoute, ce qui dépasse considérablement le niveau de 80 % demandé par le CRTC pour la période de grande écoute entre 19 h et 23 h.
- De nouveau cette année, la production régionale d'émissions autres que de nouvelles a grandement dépassé les attentes du CRTC pour la fin de la période d'exploitation de la licence, avec un total de 1 094 heures diffusées par chaque station pour son auditoire régional. La Télévision française a diffusé sur son réseau 95 heures de productions régionales entre 18 h et minuit, soit en moyenne 10 heures par semaine, ce qui dépasse largement les attentes du CRTC.
- La Télévision de Radio-Canada continue de jouer un rôle important en soutenant la diffusion de productions indépendantes. En effet, 85 % des émissions canadiennes aux heures de grande écoute (autres que les nouvelles, les actualités et les sports) proviennent de producteurs indépendants. Cela dépasse considérablement le niveau de 50 % pour la période de 19 h à 23 h auquel s'est engagée la Société.
- La Télévision de Radio-Canada a aussi diffusé, en période de grande écoute, 27 documentaires originaux de format long, acquis auprès de producteurs indépendants, ce qui dépasse largement les 18 documentaires que la Société s'était engagée à programmer.
- La Télévision de Radio-Canada a diffusé 4,1 heures par semaine de programmation canadienne originale pour les enfants âgés de 2 à 11 ans; la condition de licence stipulait 4 heures par semaine. La programmation pour les enfants et les jeunes a représenté près de 22 heures par semaine, ce qui dépasse les attentes du CRTC.
- Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la Télévision de Radio-Canada ne s'est pas conformée à la condition de licence voulant qu'elle diffuse 5 heures par semaine de programmation de musique, de danse et de variétés aux heures de grande écoute. Une demande a été présentée précédemment au Conseil visant la modification de cette condition de licence. Au lieu de cela, le



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

Conseil avait décidé d'aborder cette question dans le cadre de l'instance sur le renouvellement des licences de la Société.

## c. Services spécialisés d'information

### CBC News Network et le RDI

CBC News Network et le RDI se sont pleinement conformés à pratiquement toutes leurs conditions de licence. Comme il est mentionné précédemment, le RDI a continué de respecter la condition de licence qui exige 1/3 de programmation régionale par d'autres moyens. Comme il est mentionné précédemment, CBC News Network a dépassé à quelques occasions au cours de l'année le nombre maximum de minutes de messages publicitaires autorisé par heure. Cet incident s'est produit essentiellement pendant la diffusion de *Power and Politics*, une émission de deux heures faisant partie de la programmation régulière, au cours de laquelle des segments sont fréquemment diffusés en direct. Dans bien des cas, CBC News Network n'a pas diffusé 12 minutes de messages publicitaires pendant la première heure de l'émission. Des mesures ont été prises pour corriger ces erreurs et éviter qu'elles ne se reproduisent.

Voici des réalisations dignes de mention de **CBC News Network** pour 2011-2012 :

- La grille de CBC News Network a offert une programmation canadienne à plus de 94 % en 2011-2012.
- CBC News Network a offert une programmation en direct de partout au Canada et dans le monde, au moment où la nouvelle se produisait.
- CBC News Network a étendu sa couverture journalistique à de nombreuses régions mal desservies au Canada. En partenariat avec CBC Television, il maintient un réseau de vidéojournalistes qui assurent sa couverture dans les villes suivantes du Canada qui étaient jusqu'alors mal desservies : Corner Brook et Gander, à Terre-Neuve; Happy Valley/Goose Bay, au Labrador; Bathurst, Saint John et Moncton, au Nouveau-Brunswick; New Glasgow et Sydney, en Nouvelle-Écosse; Québec; Markham en Ontario, Saskatoon en Saskatchewan; Surrey et Victoria, en Colombie-Britannique; et Whitehorse et Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la totalité de la programmation de CBC News Network est présentée avec sous-titrage codé.



# Rapport annuel 2011-2012 présenté au CRTC

Voici des réalisations dignes de mention du **RDI** pour 2011-2012 :

- La grille du RDI contenait une programmation canadienne à plus de 99 % en 2011-2012.
- Le RDI a dépassé les exigences de sa condition de licence pour ce qui est du sous-titrage codé, tant sur le plan des dépenses (budget alloué de 1 030 000 \$) que du pourcentage de programmation sous-titrée, ce qui a permis la composition d'une grille sous-titrée à 100 %.
- Le RDI a poursuivi la diffusion de son émission hebdomadaire intitulée *En direct*, produite en direct et hors studio, afin de se conformer à sa condition de licence voulant qu'elle diffuse 1/3 de contenu régional dans la grille.